



République Française – Eure-et-Loir
Commune du Gué-de-Longroi

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 septembre 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 16 septembre à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie du Gué-de-Longroi, sous la présidence de Monsieur Pascal BOUCHER, Maire

Date de convocation : 08/09/2025

Nombre de conseillers : 13 Étaient présents : Monsieur Pascal BOUCHER, Madame Geneviève HEE, Monsieur Dominique PINGAULT, Madame Nadine COUTELLER, Monsieur Clément SAVOURÉ, Monsieur Louis PONS, Monsieur Pascal LAYA, Monsieur Frédéric DESCHAMPS

Présents : 8

Votants : 10 Étaient représentés : Madame Annie MADELAINE donne pouvoir à Monsieur Clément SAVOURÉ, Madame Estelle ISAMBERT donne pouvoir à Monsieur Pascal LAYA

Absents : Monsieur Sébastien MINEAU, Monsieur Hervé KAMOUGUE, Monsieur Marc FOUGHALI

Monsieur Louis PONS est *déclaré secrétaire de séance*.

Ordre du jour

1- Déclassement de l'Agence postale communale

Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance précédente à l'unanimité

1 – Déclassement de l'Agence postale communale

Sur exposition de Monsieur Pascal BOUCHER, Maire :

Le bâtiment communal abritant l'agence postale communale situé 1 place de la poste cadastrée AB 440 ne sera plus utilisé à compter du Lundi 29 septembre 2025. Aucune destination ne lui étant attribués, compte tenu de sa configuration et ne répondant à aucun des besoins de la mairie, il est proposé de procéder à son déclassement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder au déclassement et donne toute latitude à Monsieur le maire pour s'acquitter des modalités pratiques.

Questions diverses

Direction de l'école :

M. Le Maire annonce l'arrivée de la nouvelle directrice depuis la rentrée : Madame Tanguy. Personnel de ménage et cantine à la suite du signalement de la société La Reluisante, qui ne dispose plus d'assez de personnel de ménage à mettre à disposition, et après réception d'un CV durant le mois d'août, une embauche a été effectuée. Il s'agit d'un poste de cantine et d'agent d'entretien correspondant à un total 35 heures hebdomadaires.

Éclairage public :

M le maire nous informe que des dysfonctionnements ont été constatés sur le réseau d'éclairage public. Territoire Énergie a été informé et doit intervenir prochainement.

Football – Aunay-sous-Auneau :

M. le maire nous informe qu'à la suite d'une sollicitation du club de football d'Aunay-sous-Auneau, il a contacté le président de cette association. Un accord a été trouvé pour que le club utilise le terrain et les vestiaires. En contrepartie, le président s'est engagé à réaliser les petites réparations et à assurer l'entretien du terrain et des locaux.

Aire de jeux :

M le maire nous informe que des dégradations ont été constatées sur l'aire de jeux pour enfants. Des individus ont été identifiés. Monsieur le Maire déposera prochainement une plainte.

Travaux d'assainissement :

Les travaux d'assainissement votés pour cette année n'ont pas encore débuté. Leur commencement ne devrait toutefois plus tarder.

Malfaçons – Parking de l'école :

M. Le maire nous informe que malgré plusieurs relances, nous n'avons toujours aucune nouvelle de Monsieur Livernais concernant les malfaçons du parking de l'école. Monsieur le Maire envisage d'envoyer un courrier en recommandé avec accusé de réception afin de faire avancer la situation.

Travaux routiers – Levainville :

M. La maire nous informe que la mairie de Levainville nous a informé que les travaux de réfection de la route affaissée entre nos deux communes débuteront prochainement et devraient durer jusqu'au 22 décembre.

Ramassage des poubelles :

Une alerte a été reçue concernant le ramassage des ordures. Le camion n'a pas pu opérer un demi-tour rue de la Libération en raison de voitures mal garées, ni rue des Marnières, où une camionnette blanche stationnait sur l'aire de retournement.

Prochain conseil municipal :

Monsieur le Maire informe que lors du prochain conseil, il présentera les différents travaux prévus pour le début de l'exercice 2026. Il demande s'il est nécessaire de réunir préalablement la commission des finances. Les membres présents estiment qu'une réunion préalable n'est pas nécessaire.

La Secrétaire de séance,
Monsieur Louis PONS

Le Maire,
Monsieur Pascal BOUCHER,